



Terrain de petanque dans le jardin du voisin

Par **Aramis**, le **29/12/2010** à **11:23**

Bonjour ,je vais essayé d'aller a l'essentiel, la question est la suivante:je vis dans un lotissement jusqu'a present tres calme , est mon voisin a decidè de faire un terrain de petanque dans son jardin a moins de 3metres de ma premiere fenetre.Je vais bien evidement essayé d'en parler avec lui pour lui expliquer les nuisances que cela engendrera mais j'imagine qu'il n'en fera rien , si tel est le cas , quelle solution legale s'offre a moi pour m'opposè a son projet qui a deja pris forme et qui n'attend plus que son cortege de joueurs (et leurs aperitifs).Existe t'il un texte de loi interdisant ce type d'activèts dans un lotissement et chez les particuliers ? Merci d'avance pour la ou les reponses.

Par **mimi493**, le **29/12/2010** à **15:02**

Déjà, voyez avec le règlement de l'ASL, prévenez le syndic ou président de l'ASL.

Ensuite, évidemment, que la loi exige que les voisins n'aient pas d'activité provoquant un trouble anormal du voisinage.